

BELLOC-ET-TANIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE



SEPTEMBRE 1990 — VOL. 10, N° 1

Les loisirs été 1990, une expérience inoubliable!

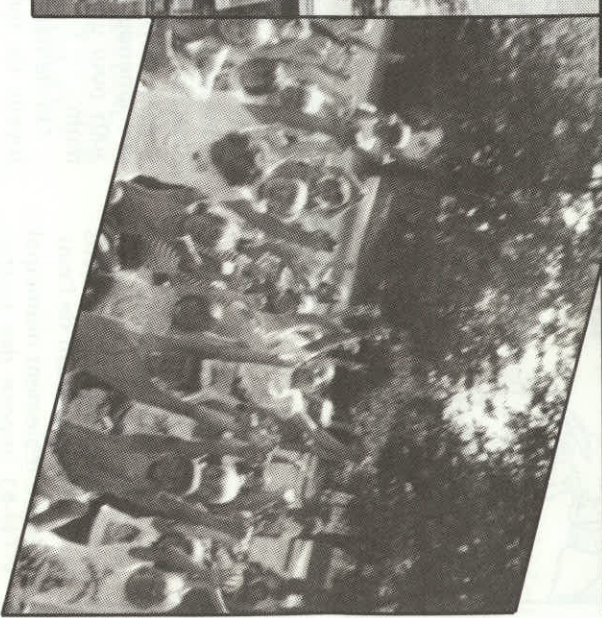
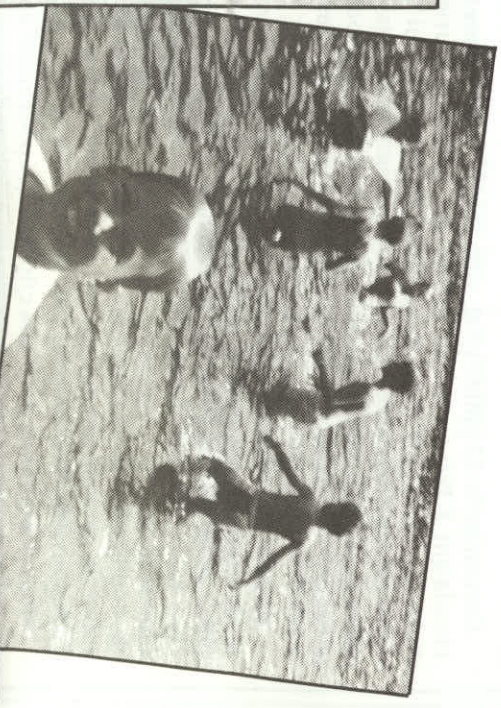
Le terrain de jeu a fonctionné à plein durant tout l'été avec la dynamique équipe d'animation composée de Kim Barbault, Josée Lizotte, Chantale Gagnon, Éric Masson, Marie-France Drouin, Claude Allard, Lucie Mauger, Sonia Pouliot, Simon Boivin et Marie-Josée Tremblay.

Les enfants ont pu suivre, tout au long de l'été, les aventures de notre concierge Henry du musée de la Civil-Blizz. Les sorties ont été autant rafraîchissantes qu'enrichissantes. Pour débiter, les enfants ont pu s'initier aux techniques du figaro et du rabaska à la Baie de Beauport. La deuxième et troisième semaine, nous sommes allés au Jardin Zoologique et au Musée de la Civilisation afin d'enrichir nos connaissances. Durant la quatrième semaine, nous sommes allés nous rafraîchir dans la nature de la Vallée de la Jacques-Cartier, pour y pratiquer l'équitation et une petite randonnée en bateau pneumatique en rivière. Finale-

ment, notre dernière sortie et non la moindre, la fameuse sortie au Village des sports. La saison a été joyeusement clôturée par une épiluchette de blé d'Inde, avec sculpteur de ballons et maquilleur pour agrémenter notre "Noël au terrain de jeu".

Au niveau de l'animation de quartier, la roulotte en folie n'a rencontré que du succès durant tout l'été et elle a augmenté ses participants de façon considérable, autant au niveau du volet "jeunesse" en après-midi que du volet "familial" en soirée. L'équipe d'animation était composée de Benoît Roberge, Chantale Tremblay et Marie Laberge.

Pour terminer sur une note rafraîchissante, les surveillants de la piscine, Anne-Frédéric Boily et Hugues Laroche, ont très bien su assurer la sécurité durant les cours et bains libres de la saison estivale.



LOISIRS: Programmation Automne 1990

Hiver 1991 — Pages 3 à 11

4 JOURS DE GRAND NETTOYAGE

C'est du 9 au 12 octobre prochain que la Ville commencera à faire la cueillette des rebuts encombrants que le service régulier de ramassage des ordures ne peut pas prendre.

Surveillez le prochain numéro du Loretain pour plus de détails.



Inscription
4-5 sept.

FÊTE DU TRAVAIL

Le lundi 3 septembre sera jour férié.

En conséquence, les bureaux de l'administration municipale seront fermés.

RÉUNION DU CONSEIL: 11 septembre, 20h00, Hôtel de Ville

CÔNTRÔLE DE LA VITESSE À L'INTÉRIEUR D'OPÉRATIONS RADAR

Nous recevons des plaintes constantes de citoyens qui constatent que certains conducteurs de véhicule prennent nos rues pour des champs de courses.

Afin que nos rues demeurent sécuritaires pour tous les usagers, que ce soit les automobilistes, les piétons, les cyclistes ou les écoliers, nous sommes dans l'obligation de tenir d'autres opérations radar.

L'arrestation pour excès de vitesse importune la plupart du temps le conducteur qui se voit imposer une forte amende en plus de perdre des points d'infamie.

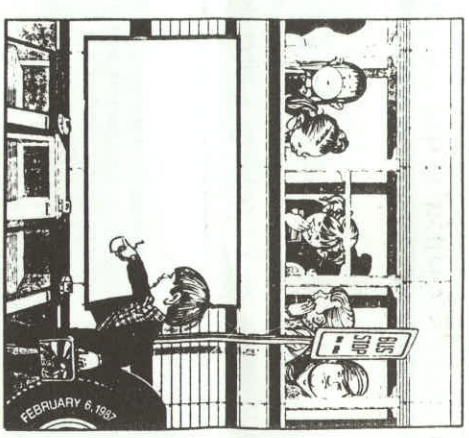
Nous en profitons donc pour attirer l'attention des conducteurs à exercer une conduite préventive et à respecter la vitesse permise dans les rues de notre ville.

AUTOBUS JAUNES ET BRIGADIERS SUR LE CHEMIN DES ÉCOLIERS...

C'est la rentrée et notre Service de la protection publique attire l'attention de tous sur la présence des écoliers dans nos rues. Aux automobilistes il rappelle: Attention aux autobus d'écoliers! Quand ils s'immobilisent, on s'arrête. On reste attentif aux brigadiers, à leur signalisation.

Et quand les écoliers déferlent à grands flots dans la rue, on redouble de prudence, prêt à réagir au moindre mouvement imprévu.

Aux jeunes, que les parents rappellent la prudence élémentaire: On marche sur le trottoir quand il y en a un. Autrement, on circule à gauche, face aux autos, sans occuper trop de place: on traverse aux intersections, sur les passages piétonniers, on suit les indications des brigadiers. Pas de bousculades dans la rue!



Nous serons tous ensemble du côté de la prudence et nous aurons une année scolaire heureuse, à l'enseigne de la sécurité.

FEBRUARY 6, 1992

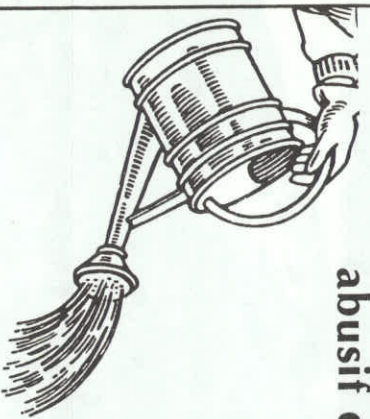
SUSPECT RECHERCHÉ SUIVE À UNE AGRESSION SUR DEUX JEUNES FILLES

Dimanche le 22 juillet 1990, vers 18h00, deux jeunes filles qui circulaient à bicyclette sur le site des Loisirs, à l'arrière de la Polyvalente furent interceptées par un suspect qui avait un couteau dans les mains. Elles furent malmenées et blessées légèrement par ledit suspect qui les a finalement laissées partir, suite aux cris et demandes d'aide répétées. Le suspect n'a pas parlé et pouvait être drogué.

Nous recherchons présentement un suspect qui correspond à la description suivante: Il s'agit d'un homme mesurant 1,72m (5'8"), pesant 68 kg (150 lbs), âgé d'environ 21 ans, de race blanche, teint médium, yeux bleus, moustache blonde, cheveux blonds et courts. L'agresseur avait une bicyclette de montage de couleur noire. Les victimes ont contribué à faire un portrait robot de cet individu qui pourra servir de comparaison advenant la découverte d'un suspect.

Nous demandons donc aux citoyens qui pourraient apercevoir un individu correspondant à cette description de nous faire part de cette information en communiquant avec notre service au besoin et ce, sous le couvert de l'anonymat. Cette information devra être transmise au responsable du dossier, l'enquêteur Denis Le Guédard, au responsable du bureau des enquêtes, le sergent Jacques Huppé ou au sous-officier de service, au numéro 872-9818. Les informations seront traitées de façon **confidentielle**.

Circulaires d'information distribués aux résidents qui contreviendront au règlement municipal sur l'usage abusif de l'eau



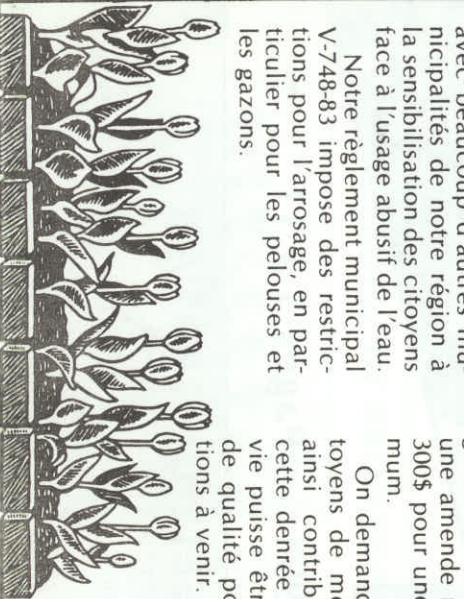
Notre service collaborera avec beaucoup d'autres municipalités de notre région à la sensibilisation des citoyens face à l'usage abusif de l'eau.

Notre règlement municipal V-748-83 impose des restrictions pour l'arrosage, en particulier pour les pelouses et les gazons.

Afin de sensibiliser la population et ceux qui ne se conformeront pas à la politique municipale quant à ce règlement, les membres de notre département, lors de l'exécution de leur patrouille, laisseront un avis dans la boîte aux lettres de ces citoyens récalcitrants. Les manquements apparaîtront sur cet avis dont une copie sera conservée à notre département.

Advenant le cas d'une récidive, une infraction sera redigée au montant de 25\$ pour une amende minimum et de 300\$ pour une amende maximum.

On demande donc aux citoyens de ménager l'eau et ainsi contribuer à ce que cette denrée nécessaire à la vie puisse être disponible et de qualité pour des générations à venir.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

On ne peut pas stationner un gros camion ni un autobus plus de 15 minutes en bordure de la rue, dans les quartiers résidentiels de la ville. L'article 53 de notre règlement municipal l'interdit. Des cas de dérogation à ce règlement sont encore signalés occasionnellement au poste de police. C'est pourquoi nous faisons appel à la collaboration des conducteurs de véhicules lourds afin qu'ils s'évitent toute pénalité sur ce point.

Rappelons par la même occasion qu'il est défendu à tout conducteur d'un véhicule lourd de circuler dans la municipalité de la Ville de L'Ancienne-

SAVEZ-VOUS que seulement 1 % de la consommation domestique d'eau potable sert à notre alimentation personnelle? Et le reste...

- arrosage, lavage d'auto, remplissage de piscine — 30 %
- utilisation de la chasse d'eau — 30 %
- lavage du linge et de la vaisselle ménage — 20 %
- bains et douches — 19 %

L'EAU EST UNE RICHESSE ÉPUISABLE.

SOYONS DES CONSOMMATEURS AVERTIS!

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU À L'EXTÉRIEUR

Nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement sur l'utilisation de l'eau à l'extérieur.

Arrosage des pelouses

Numéros civiques pairs — Mardi, jeudi, dimanche — 21h à 24h.
Numéros civiques impairs — Mercredi, vendredi, dimanche — 21h à 24h.

Pour les nouvelles pelouses, un arrosage consécutif de 15 jours suivant le règlement municipal est permis. Notez que votre pelouse n'en nécessite pas plus. Une heure d'arrosage équivaut à 1100 litres d'eau, soit 9 bains remplis à rasade.

Lavage des voitures

Permis avec un boyau d'arrosage muni d'un dispositif d'arrêt automatique du débit d'eau.

Remplissage des piscines

Permis une fois par année entre minuit et 6h00 du matin.